

24^{ÈME} COURSE DE CÔTE D'IRANCY

Essais libres:
Samedi de 15h00 à 18h30
Essais et courses:
Dimanche de 8h30 à 18h30



REGLEMENT



16 ET 17 AVRIL 2016

A S A YONNE

FFSA
COUPE DE FRANCE **MONTAGNE**



REGLEMENT PARTICULIER COURSE DE COTE REGIONALE IRANCY

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de Côtes et Slaloms.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE de l'YONNE

Organise les 16 et 17 Avril 2016

Une compétition automobile régionale dénommée :

24^{ème} COURSE de CÔTE régionale d'IRANCY

Cette compétition compte pour :

La Coupe de France de la montagne 2016 coef.1 et pour les Challenges BOURGOGNE FRANCHE-COMTE 2016.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro 06/21 en date du 21 décembre 2015.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs :	Jacques LE GALL Nicole GUIBLAIN Gérard SIMON	Licence n° 9383 Licence n° 7079 Licence n° 12017
Directeur de Course Directeur de Course Adjoint	Christian HAMON Gérard PORA	Licence n° 29685 Licence n° 57091
Commissaire Technique responsable Commissaires Techniques adjoints	Santiago CANO Marc CHARBONNEAU Frédéric ALVAINES	Licence n° 35161 Licence n° 47435 Licence n° 4342
Médecin responsable Chargé de la mise en place des moyens Chargée des relations avec les concurrents (CS)	Vicentiu VOINEA André GUIBLAIN Brigitte DREAU	Licence n° 7081 Licence n° 2282
Chargé des Commissaires de route Chronométreurs	José DE SOUSA David GUIBLAIN Michèle GUIBLAIN	Licence n° 137353 Licence n° 134494 Licence n° 163636

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le **12 Avril 2016 à 24 heures.**

Publication de la liste des engagés le **14 Avril 2016.**

Vérifications administratives le 16 Avril 2016 de 13h45 à 18h45 et le 17 Avril 2016 de 7h30 à 9h00.

Lieu : Salle des Fêtes d'IRANCY

Vérifications techniques le 16 avril 2016 de 14h00 à 19h00 et le 17 Avril 2016 de 7h45 à 9h15.

Lieu : à côté de la Salle des Fêtes d'IRANCY

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le **17 Avril 2016 à 9h30**.

Lieu : parc départ, rue Soufflot.

Briefing des commissaires le 16 Avril 2016 à **14h00** sur la ligne de départ.

Essais non chronométrés le 16 Avril 2016 de 15h00 à 18h30 et le 17 Avril 2016 de 8h30 à 9h30
(uniquement pour les concurrents vérifiés le 17 Avril).

Essai chronométré le 17 Avril 2016 de 9h40 à 11h00.

Briefing écrit des pilotes distribué et émargé aux vérifications administratives.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le 17 Avril 2016 à **11h15**.

Course

- 1^{ère} montée le 17 Avril 2016 à partir de **11h15**.
- 1^{ère} montée (suite) à partir de **13h00**.
- 2^{ème} montée le 17 Avril 2016 15' après la fin de la 1^{ère} montée.
- 3^{ème} montée le 17 Avril 2016 15' après la fin de la 2^{ème} montée.
- 4^{ème} montée le 17 Avril 2016 15' après la fin de la 3^{ème} montée.

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : **15'** après l'arrivée du dernier concurrent (ligne de départ).

Parc fermé au stand de chaque concurrent.

Remise des prix le 17 Avril 2016 Salle des Fêtes d'IRANCY à 19h30.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : le 17 Avril 2016 à 8h00 Salle des Fêtes d'IRANCY.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le 16 Avril 2016 de 13h45 à 18h45 et le 17 Avril 2016 de 7h30 à 9h00.

Lieu : Salle des Fêtes.

Vérifications techniques le 16 Avril 2016 de 14h00 à 19h00 et le 17 Avril 2016 de 7h45 à 9h15.

Lieu : à côté de la Salle des Fêtes.

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage :

Adresse RPM -16, route Nationale 6 – 89290 VINCELLES .

Taux horaire de la main-d'œuvre : **60 € TTC**

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le **17 Avril 2016 à 9h15**.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le **17 Avril 2016 à 8h00**.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

ASA de l'YONNE
Monsieur André GUIBLAIN
15 rue Chiffot – 89260 THORIGNY SUR OREUSE
Tel / Fax 03.86.88.44.69 Mobile 06.08.02.44.26
<http://www.brennusinfo.fr> - @ andre.guiblain@orange.fr

jusqu'au 12 Avril 2016 à 24 heures.

Les frais de participation sont fixés à **180 €** réduits à **170 €** pour les engagements reçus avant le 7 Avril 2016 ou **160 €** pour 5 engagements groupés.

Pour être valables, les engagements devront **obligatoirement** être accompagnés des frais de participation.

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 50, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à **130**.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des Courses de Côte.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côte.

Publicité obligatoire (sera communiquée par additif au présent règlement particulier)

Publicité optionnelle (sera communiquée par additif au présent règlement particulier)

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La Course de Côte Régionale d'IRANCY a le parcours suivant :

La course se déroulera en 4 montées.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ 73 rue Soufflot sur la D 36 sortie du village d'IRANCY.

Arrivée D 36 - 1650m après.

Pente moyenne 5,7%, dénivellation : 96m

Altitude de départ 173m, altitude d'arrivée 269m.

Longueur du parcours 1650m

Modalités de retour au départ : pour les voitures fermées en convoi par la route de St Cyr et V.O IRANCY, pour les voitures ouvertes en convoi par la route de course.

Parc de départ **IRANCY D36, sortie du village.**

Parc d'arrivée **Carrefour, route de St Cyr.**

6.2P. ROUTE DE COURSE

Par le Chemin des Fossés et la rue Soufflot

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : **rue Soufflot**

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des Courses de Côte.

6.5P. PARC CONCURRENTS

Le parc concurrents sera situé : **Chemin des Fossés.**

Le parc concurrents sera accessible à partir du **15 Avril 2016.**

Les remorques devront être garées **chemin des Fossés.**

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents classés est situé à leur stand.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc des vérifications : **Salle des Fêtes d'IRANCY**
- pendant les essais et la course : au parc départ, **rue Soufflot**
- pendant le délai de réclamation : au parc départ, **rue Soufflot**

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence se tiendra :

Lieu Salle des Fêtes à IRANCY.

Téléphone permanence n° 06.08.02.44.26

Centre de secours le plus proche :

Lieu : AUXERRE Téléphone n° 03.86.94.44.00

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence écrite aux pilotes sera distribuée et émarginée aux vérifications administratives.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte.
Procédure de départ : feux tricolores.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des Courses de Côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement s'effectuera sur une seule montée (la meilleure).

Voir règlement standard des Course de Côte.

Les classements provisoires seront affichés ligne de départ, 15' après l'arrivée du dernier concurrent et seront établis de la façon suivante :

- 1 classement général
- 1 classement général féminin
- 1 classement pour chacun des groupes
- 1 classement pour chacune des classes

ARTICLE 10P. PRIX

Les prix en espèces sont cumulables, les coupes non cumulables.

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

CLASSEMENT GENERAL :

1 ^{ier} prix.....	240 €+ 1 coupe
2 ^{ème} prix.....	170 €+ 1 coupe
3 ^{ème} prix.....	120 €+ 1 coupe
4 ^{ème} prix.....	90 €+ 1 coupe
5 ^{ème} prix.....	60 €+ 1 coupe
6 ^{ème} prix.....	50 €+ 1 coupe

CLASSEMENT PAR CLASSE :

1 ^{ier} prix.....	170 €+ 1 coupe
2 ^{ème} prix.....	100 €+ 1 coupe (attribué pour 5 partants minimum)
3 ^{ème} prix.....	75 €+ 1 coupe (attribué pour 8 partants minimum)
4 ^{ème} prix.....	35 €+ 1 coupe (attribué pour 11 partants minimum)
5 ^{ème} prix.....	25 €+ 1 coupe (attribué pour 14 partants minimum)

Au cas où une classe ne réunirait pas 3 partants, les prix seraient diminués de 50%

CLASSEMENT FEMININ :

Un prix de..... 170 €+ 1 coupe (diminué de 50% si moins de 3 partantes)

COMMISSAIRES :

Deux commissaires seront récompensés.

La remise des prix se déroulera le 17 Avril 2016 à 19h30 à la Salle des Fêtes d'IRANCY.